

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA PASSERELLE A2 VERS A

Pré-requis : Accessible tous publics titulaire du permis A2 depuis plus de 2 ans (la formation peut être suivie 3 mois avant les 2 ans du A2)

Public visé : **Public privé ou d'entreprises**

La durée de chaque étape est propre à l'auditoire et fait l'objet d'une évaluation d'avant formation.

La durée et les dates de formation restent à définir.
Obtention d'une attestation de suivi de formation.

Modalités de déroulement de l'action :

L'auto-école est située au 13 avenue des Carmes

La formation pratique se déroule sur la commune de St Pol de Léon sur la piste privée de l'auto-école (cf plan)

Moyens pédagogiques :

Théorique : Salle de cours, supports pédagogiques et manuels spécifiques (vidéoprojecteur, livre, DvD, tablette, kit oreillette)

Pratique :

- 1 Honda CBF 125 cm³
- 3 Honda CBF 500 cm³
- 1 HONDA 650 cm³

Moyens d'encadrement :

- Formation dispensée par Jean-Louis MEAR responsable pédagogique et Kiene Olivier formateur mention deux roues

La formation :

Séquence 1 (2 heures) théorie

Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs, sanctions. Présentation : l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto.

Séquence 2 (2 heures) Maniabilité hors circulation

- Adaptation à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...)
- Démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

Séquence 3 (durée : 3 heures) Circulation et clôture de la formation

- Réalisation d'un audit de 30 minutes minimum de la conduite principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.
- Réalisation d'un bilan comprenant : le ressenti de l'élève sur sa prestation ; un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW ;